

dodis.ch/31184

*L'Ambassadeur de Suisse à Washington, F. Schnyder,  
au Département politique<sup>1</sup>*

Washington, 12 mai 1966, 19 h 40

Conversation avec Averell Harriman. J'ai rendu aujourd'hui une visite de courtoisie à [Harriman]. Il a tout d'abord parlé brièvement de son entrevue<sup>2</sup> avec le Président du CICR<sup>3</sup> et manifesté son appréciation pour les efforts qu'il entreprend en faveur des prisonniers de guerre. Il en comprend toutes les difficultés puisque Hanoi soutient:

---

1. *Télégramme N° 269 (copie de réception):* E 2001(E) 1978/84 vol. 1036 (B.73.0). *Reçu:* 13 mai 1966, 9 h 30.

2. *Sur les entretiens de A. Harriman à Genève, cf. aussi la notice de P. Micheli à W. Spühler du 9 mai 1966, dodis.ch/31169.*

3. *S. Gonard.*



a) Qu'il n'y a pas de troupes nord-vietnamiennes au sud du 17<sup>ème</sup> parallèle et qu'en conséquence il ne peut pas y avoir de prisonniers de guerre nord-vietnamiens entre les mains des sudistes ou des américains.

b) Que puisqu'il n'y a pas d'état de guerre entre Hanoi et Washington les aviateurs américains qui survolent le Nord-Vietnam ne sont pas des soldats mais des criminels<sup>4</sup>.

Je mets ensuite la conversation sur le grand rôle joué par [Harriman] lors de l'offensive de paix de janvier dernier<sup>5</sup>. Il déclare que tous les gouvernements qu'il a vus ont manifesté leur intérêt pour l'ouverture de négociations. Cette offensive a donc été opportune puisqu'elle a démontré d'où viennent les obstacles au règlement du conflit.

[Harriman] ajoute que l'Ambassade des Etats-Unis à Berne a appris confidentiellement au département politique que l'Ambassade du Nord-Vietnam à Pékin avait demandé à notre représentation dans cette ville de lui fournir le texte de l'article<sup>6</sup> de M. Probst sur les bons offices de la Suisse. [Harriman] se demande s'il ne s'agit pas là d'une indication d'un désir de Hanoi d'explorer les possibilités de contacts à travers notre pays<sup>7</sup>. Depuis deux mois, a-t-il précisé, c'est la seule nouvelle encourageante que nous avons reçue à ce sujet. J'ai eu l'impression que mon interlocuteur était un peu déçu de voir que je n'étais pas en mesure de lui fournir d'autres indications ou des précisions sur ce point<sup>8</sup>.

4. *Sur le statut des prisonniers de guerre américains, cf. la lettre de H. Keller à P. Micheli du 25 octobre 1966, dodis.ch/31138.*

5. *Sur l'offensive de paix, cf. le PVCF délibératif de la 1<sup>ère</sup> séance du 4 janvier 1966, E 1003(-) 1994/26 vol. 4: H. Schaffner: Johnson voudrait savoir quelles réactions positives il peut attendre du Conseil fédéral. J'ai répondu que la Suisse ne prête ses bons offices qu'avec l'accord des deux parties mais que la sympathie de la Suisse pour les efforts en vue de la paix va de soi.*

6. *R. Probst, Die «Guten Dienste» der Schweiz, dans: Annuaire de l'Association suisse de science politique, Lausanne 1963, pp. 21–49. Cf. aussi doss. E 2001(E) 1978/84 vol. 111 (B.24).*

7. *Sur les relations diplomatiques entre la Suisse et le Vietnam du Nord, cf. la notice de A. Janner à W. Spühler du 23 mai 1966, dodis.ch/31171; l'exposé de W. Spühler devant la Commission des Affaires étrangères du Conseil des Etats du 23 juillet 1966, dodis.ch/31844, p. 7; la notice de B. Dumont à F. T. Wahlen du 15 février 1966, dodis.ch/31038; le télégramme N° 99 du Département politique à H. Keller du 2 décembre 1966, dodis.ch/31139; le PVCF N° 2266 du 23 décembre 1966, dodis.ch/31142 et pour le rapport du voyage à Hanoi, cf. la lettre de H. Keller à W. Spühler du 22 décembre 1966, dodis.ch/31141. Pour l'attitude du Conseil fédéral sur le voyage de H. Keller à Hanoi, cf. le PVCF délibératif de la 83<sup>ème</sup> séance du 23 décembre 1966, dodis.ch/32025, pp. 2–3. Sur la problématique de la reconnaissance des Etats divisés, cf. doc. 43, dodis.ch/31039, note 2.*

8. *Sur les suites de cette affaire, cf. doc. 157, dodis.ch/30940.*